SANTÉ SOCIAL

MOBILISATION GÉNÉRALE DES SOLIDARITÉS

Chacun et chacune peut prêter main forte auprès des structures qui en ont besoin :

Réserve civique : https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/

ARS : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/covid-19-je-me-porte-volontaire

Un service de mise en relations de proximité pour des menus services

Dans le cadre du plan d'action mis en œuvre par Loireauxence en situation de confinement, le Pôle Santé Social assure deux objectifs prioritaires : veiller et porter une attention aux plus fragiles et favoriser les mises en relations demandes / bénévoles pour les menus services du quotidien. Sans se substituer aux solidarités déjà actives sur le territoire et à l'entraide sur le terrain, le Pôle Santé Social centralise les demandes ne trouvant pas de solution.

Faire les courses, récupérer des médicaments à la pharmacie, autres services… Pour les situations qui ne trouveraient pas de solution en proximité (entourage, voisinage, entraide…), les habitants dans le besoin ou personnes volontaires pour apporter leur aide peuvent appeler le Pôle Santé Social au 02 40 98 63 94 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

Un appel à solidarité auprès des entreprises

Pour recueillir le maximum de produits et éviter le gaspillage, un appel à la solidarité est lancé auprès des entreprises se voyant contraintes de stopper leurs activités et disposant de denrées périssables. Les entreprises concernées peuvent se faire connaître sur polesantesocial@loireauxence.fr

La commune fait un don de 1 200 masques

Loireauxence a mis à disposition gratuitement 1 200 masques aux acteurs de 1ère ligne face au covid-19, agissant dans les domaines des soins, de l'accompagnement et de la sécurité.

REGISTRE DE PRÉVENTION COMMUNAL

La commune tient à jour un registre de prévention communal recensant les personnes isolées ou fragiles du territoire, généralement mobilisé pour le plan canicule.

À ce jour, 110 personnes environ sont inscrites et sont contactées régulièrement par téléphone par 15 agents en télétravail qui prennent de leurs nouvelles.

Si vous souhaitez être inscrit sur ce registre et bénéficier des actions qui y sont attachées (ex : info SMS, appel téléphonique…), retournez la fiche d'inscription ci-dessous complétée et signée.

Si quelqu'un de votre entourage peut être intéressé pour bénéficier de cette inscription, vous pouvez l'aider à compléter le document s'il vous donne son accord et le retourner par mail à : polesantesocial@loireauxence.fr

Le Pôle Santé Social vous rappellera pour toute précision utile et finaliser l'inscription.

La fiche d'inscription est disponible sur www.loireauxence.fr

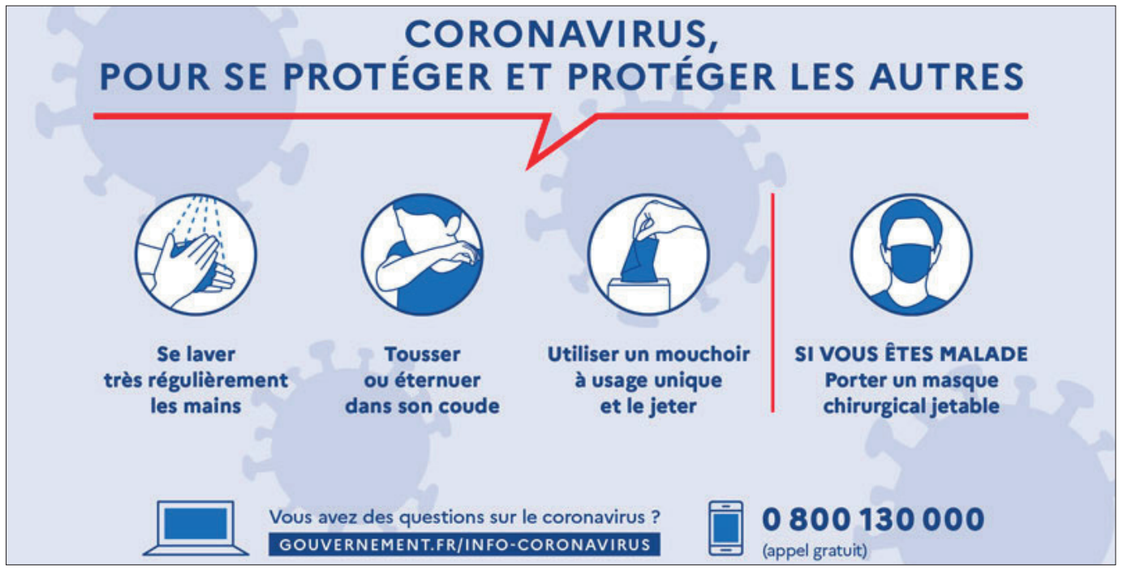

Loireauxence

Information municipale Covid-19

avril 2020

L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL

www.gouvernement.fr/info-coronavirus
0 800 130 000 (appel gratuit)

Et aussi :
> site du Ministère de la Santé : solidarites-sante.gouv.fr
> site de l'agence nationale de la santé publique : www.santepubliquefrance.fr
> site de l'OMS : www.who.int/fr

REMPLIR SON ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

L'attestation est à usage unique : elle doit donc être renouvelée pour tout déplacement. Chacun étant incité à limiter ses sorties, il est conseillé de regrouper les sorties : il est donc possible d'indiquer plusieurs motifs sur une même attestation.

Attestation numérique de déplacement dérogatoire

Il existe un dispositif de création numérique accessible depuis tout type de terminal à partir de l'adresse suivante https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Attestation rédigée sur papier libre

Il est également possible de rédiger l'attestation sur papier libre, en recopiant les éléments essentiels du document.

L'attestation doit être renseignée à l'aide d'un stylo à encre indélébile.

À noter que des exemplaires papier sont disponibles aux entrées des mairies de Varades et de Belligné, à la boulangerie de Belligné ainsi qu' aux épiceries de La Rouxière et de La Chapelle-St-Sauveur.

RAPPEL DES MESURES DE CONFINEMENT

SONT INTERDITS

- arrêté préfectoral du 31 mars 2020 :

> l'accès et la circulation en forêts publiques et privées ;
> l'accès aux cours d'eau, aux lacs et plans d'eau publics ainsi qu'à leurs rives, aux parcs et jardins publics, qu'ils soient clos ou non ;
> l'accès aux installations sportives de plein air et aux aires de jeux ;
> la pêche de loisir, la chasse et la destruction des nuisibles sont également interdites. Le piégeage et l'agrainage sont interdits et les pièges doivent être désactivés.

Le non-respect de ces dispositions est sanctionné par une contravention de 135 €.

- arrêté municipal N° NP2020-107 :

> l'accès à tous les cimetières de la commune est interdit jusqu'à nouvel ordre, à l'exception des inhumations (20 personnes maximum) et des travaux afférents.

ACCÈS AUTORISÉ AUX JARDINS PARTAGÉS

L'accès aux jardins ouvriers et familiaux reste autorisé, sur la base de la dérogation prévue à l'article 3 du décret n° 2020-293 et figurant au n°5 de l'attestation de déplacement dérogatoire (voir ci-dessous), sous réserve d'application des mesures « barrières » et de respect des règles propres aux rassemblements.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Les déplacements privés courts sont autorisés, à condition d'être muni d'une attestation (à imprimer et remplir individuellement), dans les cas suivants :

1/ les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

2/ les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.

3/ les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soin des patients atteints d'une affection de longue durée.

4/ les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

5/ les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

6/ pour convocation judiciaire ou administrative.

7/ pour participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

MAIRIE DE LOIREAUXENCE
182 rue du Maréchal Foch - CS 50023 - Varades - 44370 LOIREAUXENCE
Tél : 02 40 98 33 03 - Fax : 02 40 83 49 69 - Mail : mairie@loireauxence.fr
www.loireauxence.fr

VOS SERVICES MUNICIPAUX

En télétravail, sur site ou sur le terrain, les services de Loireauxence s'adaptent et assurent la continuité du service public. Le personnel communal intervient en sécurité et applique les gestes barrières pour sa protection et la protection des autres.

MAIRIES ANNEXES

L'accueil physique est fermé dans les 4 mairies annexes.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

02 40 98 33 03
mairie@loireauxence.fr

Pour toutes les urgences qui nécessitent un accueil physique, une prise de rendez-vous est possible en appelant le numéro ci-dessus.

SERVICES TECHNIQUES

Les agents sont mobilisés sur le terrain pour des interventions touchant à la sécurité, à la salubrité, ou pour tout chantier dont le retard d'exécution entraînerait un surcoût ultérieur important.

AGENCES POSTALES

Les agences postales de Loireauxence ont fermé leurs portes.

Le bureau de poste de Varades a réouvert ses portes le 14 avril, aux horaires suivants : 10h-12h30 et 14h-16h30. Ceux-ci sont susceptibles d'évoluer. Les clients sont invités à consulter le site www.laposte.fr/particulier/outils/trouver-un-bureau-de-poste, l'application mobile La Poste ou se référer à l'affichage en façade des bureaux de poste.

L'ensemble des boîtes postales (jaunes) sont actuellement relevées.

PÔLE SANTÉ SOCIAL

Les accueils physiques sont fermés. Rendez-vous seulement pour les urgences. Le service demeure joignable par mail (à privilégier) et par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

02 40 98 63 94
polesantesocial@loireauxence.fr
ccas@loireauxence.fr

Des bons alimentaires peuvent être distribués.

PÔLE ÉDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Le Pôle Éducation Enfance Jeunesse est fermé au public mais demeure joignable par téléphone et mail.

02 40 98 63 93
enfancejeunesse@loireauxence.fr

Les services préparent en télétravail les animations pour les prochaines périodes.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICES EXTRA-SCOLAIRES ET CRÈCHES

Le multi-accueil, les écoles et services extra-scolaires de Loireauxence sont fermés depuis le 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

Les services assurent un service minimum de garde pour les enfants des personnels prioritaires. Plus d'informations sur www.loireauxence.fr et au 02 40 98 63 93.

RELAIS PETITE ENFANCE

Les permanences d'accueil du public sont fermées mais l'équipe demeure joignable par téléphone et par mail.

02 40 09 55 54
relaispetiteenfance@loireauxence.fr

> les lundis et jeudis de 14h à 17h
> les mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h.

CONSEIL MUNICIPAL

L'élection a été acquise au premier tour pour la liste menée par Christine BLANCHET. Dans le contexte sanitaire actuel, la séance d'installation du conseil municipal n'a pu se tenir. Jusqu'au plus tard fin juin 2020, l'ensemble du conseil municipal sortant reste en fonction, comme le prévoit la règlementation :

Claude GAUTIER, maire
Marie-Madeleine TAILLANDIER, maire déléguée de Belligné, 1ère adjointe santé social
Alain BRUNELLE, maire délégué de La Rouxière, 2ème adjoint aménagement et technique
Christine BLANCHET, maire déléguée de La Chapelle St Sauveur, 3ème adjointe éducation enfance jeunesse
Jacques DEROUET, maire délégué de Varades, 4ème adjoint administration et finances
André ROBIN, 5ème adjoint bâtiment et matériel
Bernard COURAUD, 6ème adjoint social et logement
Claire THOMIN, 7ème adjointe ressources humaines
Gérard CATTONI, 8ème adjoint voirie et réseaux
Stéphanie BOUGET, 9ème adjointe communication
Yann VIAU, 10ème adjoint culture et enfance jeunesse

Les élus de la prochaine équipe municipale sont informés des actualités des services quotidiennement ainsi que des décisions prises par l'exécutif en place.

ENFANCE JEUNESSE

LIVRET DE JEUX "SPÉCIAL CONFINEMENT" POUR LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES

La plaquette de jeux, spéciale « Confinement » est distribuée aux familles (version numérique ou envoi postal selon les situations). Elle contient des idées de jeux pour occuper vos enfants ou jouer en famille, des idées de recettes, de bricolage... à réaliser avec vos enfants. Plusieurs numéros devraient voir le jour ces prochaines semaines.

Le livret peut être téléchargé sur www.loireauxence.fr

LES ACCUEILS DE LOISIRS FERMÉS

Les accueils de loisirs de Loireauxence sont fermés durant ces vacances de Pâques. Les services assurent un service minimum de garde pour les enfants des personnels prioritaires.

DES ÉVÈNEMENTS ANNULÉS

Sont annulés : la fête de la musique, (foyers des jeunes), l'opération ville propre (Conseil Municipal des Enfants) et "Les tout p'tits à la Mabiterie" (relais petite enfance).

ÉCONOMIE

MARCHÉ DE VARADES

Le marché du samedi est annulé jusqu'à nouvel ordre (arrêté disponible sur le site de la commune).

CONSOMMER LOCAL : DES PRODUCTEURS PRÈS DE CHEZ VOUS

En réaction à la crise sanitaire et en lien avec la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, la COMPA a pris contact avec les agriculteurs du territoire et a recensé ceux qui actuellement font de la vente directe aux particuliers. Grâce à une carte interactive, vous pouvez retrouver les coordonnées pour vous approvisionner près de chez vous en fruits, légumes, volaille, pain, miel…

Rendez-vous sur :
www.pays-ancenis-tourisme.com
ou www.pays-ancenis.com

GESTION DES DÉCHETS

DÉCHÈTERIES

Les déchèteries sont fermées aux particuliers jusqu'à nouvel ordre.

COLLECTE DES DÉCHETS

L'ensemble des collectes en porte à porte et apport volontaire (ordures ménagères, emballages ménagers recyclables, verre et papiers) est réalisé dans les mêmes conditions qu'habituellement.

Le service Déchets continue aussi de doter en bacs les usagers qui en ont besoin. Seul l'envoi des cartes d'accès aux conteneurs enterrés est suspendu.

Le standard téléphonique de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis reste disponible au 02 40 96 31 89 (10h-12h /14h-16h). L'accueil est également disponible par courriel à cette adresse : compa@pays-ancenis.com **(attention, les courriers postaux ne seront pas traités).**

OÙ TROUVER VOS SACS JAUNES ?

Sur Loireauxence, les sacs jaunes sont disponibles en dépôt devant et derrière la mairie de Loireauxence (Varades) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et dans les commerces alimentaires de proximité des 3 autres communes déléguées (l'épicerie à La Chapelle-St-Sauveur, l'épicerie et le tabac-presse à La Rouxière, la boulangerie à Belligné).

DÉCHETS SAUVAGES

Une recrudescence des dépôts sauvages est malheureusement constatée. Chacun est invité au civisme. Dans la négative, une verbalisation pourrait être mise en oeuvre, en vertu de l'arrêté municipal en vigueur.

CULTURE

PLUSIEURS DATES DE LA SAISON CULTURELLE ANNULÉES

Plusieurs spectacles de la saison culturelle de Loireauxence ont été annulés :

« Poupette in Bruxelles » prévu le 10 avril
« HOM » prévu le 6 mai
« Colunia » prévu le 5 juin

Les places achetées seront remboursées.

Le festival Théâtram prévu les 29, 30 et 31 mai est aussi annulé.

LES 4 BIBLIOTHÈQUES (COMPA) FERMÉES

Les bibliothèques de Loireauxence (réseau intercommunal Biblio'Fil) sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Le réseau recense les ressources numériques libres et gratuites (livres numériques / audio, bandes-dessinées, films, musique, spectacle vivant, presse…) rendez-vous ici : https://bibliofil.pays-ancenis.com/zoom-sur

COMMUNICATION

LES JOURNAUX MUNICIPAUX D'AVRIL ET DE JUIN SUPPRIMÉS

Au vu de l'actualité sanitaire, les parutions d'avril et de juin sont annulées.